N° 2244 — VIIIme Année. 5 cts. Le Numéro 5 cts. Mardi 10 Avril 1888.

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux: 2, Rue du Marché 2.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES

Imp. Courvoisier, rue du Marché 2,
La Chaux-de-Fonds
et rue du Collège 309. Locle.

Du 15 Octobre 1887 — GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS — Du 15 Octobre 1887

Arrivées de	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle . . .	5 10	7 12	9 21	1 37	3 20	—	6 07	8 37	11 —
Morteau . .	—	—	9 21	—	3 20	—	6 07	—	11 —
Besançon .	—	—	9 21	—	3 20	—	—	—	11 —
Neuchâtel .	—	—	9 52	1 16	—	5 57	—	—	9 27
Genève . .	—	—	—	1 16	—	5 57	—	—	9 27
Bienne . . .	—	8 55	11 47	2 17	—	5 27	—	*)	10 08
Berne . . .	—	8 55	11 47	2 17	—	5 27	—	—	10 08
Bâle	—	—	11 47	—	—	5 27	—	—	10 08

*) Dimanche et fêtes : Départ de Sonceboz 5.55 s., arrivée 7.45.

Départ pr	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle . . .	4 —	7 30	9 59	12 —	1 37	3 40	6 07	9 34	10 15
Morteau . .	4 —	—	9 59	—	—	3 40	6 07	—	—
Besançon. .	4 —	—	9 59	—	—	3 40	—	—	—
Neuchâtel .	5 18	—	9 29	—	1 52	—	6 15	—	—
Genève . .	5 18	—	9 29	—	1 52	—	—	—	—
Bienne. . .	5 32	7 18	10 —	*)	—	3 28	6 30	—	—
Berne . . .	5 32	7 18	10 —	—	—	3 28	—	—	—
Bâle	5 32	7 18	—	—	—	3 28	—	—	—

*) Dimanche et fêtes : Départpour Sonceboz midi, arrivée 1.28 s.

PRIX D'ABONNEMENT : franco pr la Suisse
1 an, 10 fr.; 6 mois, 5 fr. 50;
3 mois, 3 fr.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.

— LUNDI 9 AVRIL 1888 —

La Chaux-de-Fonds

Brasserie Hauert. — Concert et représentation donnés par une troupe française, lundi 9, dès 8 h. du soir.

Café de la Croix blanche. — Concert donné par M. Demay et des amateurs, lundi 9, dès 8 h. du soir.

Café de la Place. — Soirée musicale et représentation donnée par la troupe franco-alsacienne, lundi 9, dès 8 h. du soir.

Anciens Catéchumènes. — Réunion, lundi 9, à 8 ½ h. du soir, à l'Oratoire.

Société de musique l'« Amitié ». — Répétition, lundi 9. à 8 ½ h. du soir, au local.

Conférences religieuses (rue du Temple allemand, N° 37). — En français, lundi 9, à 8 ½ h. du soir.

Conférence publique. — Mardi 10, à 8 ½ h. du soir, à l'Amphithéâtre. « Le droit des femmes », par M. le pasteur Dubois, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Union des ouvriers et ouvrières faiseurs de cadrans d'émail. — Assemblée générale, mardi 10, à 8 h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville. — Très important et présence nécessaire.

Cercle du Sapin. — Réunion du groupe des chanteurs, mardi 10, à 8 ½ h. du soir.

Orchestre l'Union. — Répétition, mardi 10, à 8 ½ h. du soir, au Café Kunz, Balance 15.

Chœur mixte indépendant. — Répétition générale, mardi 10, à 8 ½ h. du soir, à l'Oratoire.

Question diocésaine

Le Conseil fédéral suisse vient d'adresser aux gouvernements des cantons du diocèse de Bâle la circulaire suivante :

« Fidèles est chers confédérés,

» Nous nous empressons de vous communiquer le texte de la convention signée le 16 mars par nos délégués et celui du Saint-Siège pour régler définitivement la situation religieuse des paroisses catholiques du canton du Tessin. Cette convention, qui consacre le rattachement du Tessin à un diocèse suisse, doit être envisagée comme l'heureux résultat d'une politique suivie depuis de longues années par les autorités fédérales. (Voir en particulier le message du Conseil fédéral de 1859 et l'arrêté fédéral du 22 juillet 1859; feuille fédérale de 1859, II. 81, et recueil officiel des lois, ancienne série, tome VI, page 287.) Elle est due à l'esprit de conciliation dont les parties contractantes, aussi bien que le gouvernement tessinois, ont fait preuve.

» Pour le choix du diocèse auquel le Tessin devait être réuni, nous avons tenu compte des circonstances générales et des facilités de communication. Nous avons pensé pouvoir négocier cette réunion sans votre autorisation formelle, puisqu'elle ne portait aucune atteinte à vos droits et qu'elle n'augmentait ni vos charges, ni celles de votre évêque. Sur un point seulement, celui de la participation du Tessin à la nomination de l'évêque diocésain, nous avons formellement réservé votre consentement, sans en faire dépendre néanmoins la mise en vigueur et la pleine application des autres stipulations de la convention. Si, comme nous osons l'espérer, vous ne vous refusez pas à admettre en principe le Tessin au bénéfice des dispositions de la convention du 26 mars 1828, concernant la nomination de l'évêque, les modalités de sa participation à cet acte devront être réservées à un accord ultérieur.

» Le rattachement du Tessin à un diocèse suisse crée un lien de plus entre ce canton et la Confédération. Nous aimons à croire que l'esprit de confraternité fédérale qui vous anime vous engagera à seconder nos efforts pour rendre ce lien tout à fait effectif, en faisant à ce canton une place à côté de vous pour la nomination de l'évêque commun aux deux églises réunies.

» En 1884, le Tessin a donné les mains à une solution qui a facilité grandement le règlement des questions intéressant votre diocèse. Nous désirons vivement qu'à votre tour vous nous permettiez d'assurer au nouvel arrangement sa pleine et entière application. Après que la Confédération a mis près d'un siècle pour détacher le Tessin de tous liens de juridiction spirituelle étrangère, nous serions heureux de le voir indissolublement réuni à un évêché national.

» En vous priant de vouloir bien nous faire connaître prochainement votre détermination à cet égard, nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine. »

A la cour de Berlin.

Depuis quelques jours le bruit de la démission du prince de Bismarck, comme chancelier allemand, a couru à plusieurs reprises, puis a été démenti.

Dans son numéro d'hier, le *Gaulois*, de Paris, — journal généralement bien renseigné sur tout ce qui concerne la cour allemande, — publie la dépêche suivante que lui adresse, de Berlin, son correspondant particulier :

« Berlin, 7 avril, 8 h. 30.

»Je persiste à vous affirmer que M. de Bismarck avait adressé hier sa lettre de démission à l'empereur. Sa Majesté l'a aussitôt fait appeler, et, après un entretien de deux heures, le chancelier a ajourné sa retraite.

» Ainsi, l'épée reste suspendue. Frédéric III n'a qu'une crainte, c'est de voir le chancelier donner sa démission. Bismarck le sait; de plus, soutenu par l'opinion publique, il joue une comédie dans laquelle il a pour complice toute la presse allemande à sa solde.

» Chaque fois que Frédéric III, influencé par l'impératrice, montrera des velléités de résistance ou d'action personnelle, M. de Bismarck menacera de partir et l'empereur cèdera. M. Thiers, autrefois, jouait ce jeu en France. Il finit même par en être victime, mais il n'avait pas le pouvoir du chancelier.

» En résumé, le conflit est à l'état aigu entre le souverain et le ministre.

» La question du mariage du prince Alexandre de Battenberg avec la fille du nouvel empereur est un gros incident de la querelle, mais ce n'est qu'un incident. Les divergences de vues entre le chancelier et la famille impériale portent aussi sur des points essentiels de politique intérieure.

» Au fond, toutes les manœuvres de M. de Bismarck pourraient avoir pour but de conduire l'empereur à une abdication en faveur de son fils, et il n'est pas douteux que Frédéric III cèderait... si l'impératrice ne veillait pas.

» En attendant, l'unité de gouvernement est rompue en Allemagne. Deux courants distincts sont formés, et ces deux courants s'éloigneront tous les jours davantage l'un de l'autre. Le mariage Battenberg n'est, d'ailleurs, qu'ajourné.

» L'impératrice a eu une longue conversation avec le chancelier.

» Bismarck a usé de toute son éloquence et n'a obtenu que ce mot de la princesse :

» — Eh bien ! s'il le faut, nous attendrons.

» Tous ces incidents ne sont pas faits pour améliorer la santé du malade.

» Les nuits sont mauvaises et se ressentent de l'agitation des journées. »

Nouvelles étrangères.

France. — Une scission vient de se produire dans la rédaction du *Cri du Peuple*, de Paris. Les membres du parti ouvrier possibiliste qui écrivaient dans ce journal viennent de s'en retirer pour fonder le *Parti ouvrier*.

Ce n'est pas la première fois qu'une scission se produit dans l'organe fondé par Jules Vallès. On se souvient qu'un autre groupe de révolutionnaires, à la tête duquel était M. Jules Guesde, quitta également le *Cri du Peuple*, dirigé par Mme Séverine, pour fonder la *Voix du Peuple*, qui ne vécut que quelques jours.

Mme Séverine reste toujours la directrice du *Cri du Peuple*. On assure que M. Félix Pyat prendra prochainement la rédaction en chef de ce journal.

Dans un article de tête, la rédaction du *Parti ouvrier* résume ainsi son programme d'action :

« Contre la classe bourgeoise, appeler au combat le peuple qui doit conquérir et réaliser sa souveraineté politique et économique;

» Contre la menace d'une dictature militaire, organiser toutes les forces républicaines et socialistes, se préparer à lutter jusqu'à la dernière extrémité contre toute tentative de ceux qui rêvent de restaurer un régime césarien, — c'est déjà trop de Brumaire et de Décembre, trop de Waterloo et de Sedan;

» Contre la guerre, faire de pressants appels à la paix.

» Telle est la tâche que se propose de poursuivre le *Parti ouvrier*. »

Angleterre. — Les magistrats ne sont pas tendres pour les agents de police qui mentent à l'audience pour amener la condamnation de quelques pauvres diables.

Samedi dernier, M. Montagu-William, le juge de Wandsworth, a fait mettre à pied tout un poste de police coupable de faux témoignage.

On sait que les policemen anglais se recrutent dans les bas-fonds du peuple et qu'il n'est pas rare qu'ils soient accusés de vol et de chantage. Une interpellation a eu lieu samedi à ce sujet à la Chambre des communes.

— La neige a recommencé à tomber en abondance samedi. Les astronomes de Greenwick annoncent que le mois de mai sera terriblement froid.

Autriche-Hongrie. — Une explosion de grisou a eu lieu le 5 avril dans les houillères de Polnisch-Ostrau (Silésie autrichienne). Onze ouvriers ont péri.

Italie. — Une manifestation contre la France a eu lieu samedi à Parme, pendant la représentation au cirque. Le spectacle se terminait par un défilé de quadrilles portant les uniformes des diverses armées européennes. Quand parut le quadrille français, il fut accueilli avec de tels sifflets et de telles huées qu'il dut se retirer.

Danemark. — A l'occasion du 70e anniversaire de sa naissance, le roi vient d'amnistier les condamnés politiques et de faire suspendre toutes poursuites pour délits de même ordre.

Etats-Unis. — On mande de Philadelphie, le 6, au *Times* que M. Jacob Sharp, l'alderman de New-York compromis dans l'affaire du chemin de fer de Broadway, est mort à l'âge de 71 ans. Sur les vingt-deux aldermen qui sont accusés de s'être laissé corrompre, trois sont en prison, deux sont morts, un est fou, quatre sont en fuite, neuf attendent leur procès et trois sont cités comme témoins contre les autres.

Terrible incendie.

New-York, 8 avril.

Un grand incendie a éclaté, le 6 avril, à Amesbury (Massachusetts).

Plusieurs maisons de commerce et les magasins de la compagnie de voitures de Babcook ont été détruits.

Les pertes sont évaluées à un million de dollars.

Un millier de personnes se trouvent sans travail à la suite de ce désastre.

Chronique suisse.

Tir fédéral. — On mande de Lucerne, 7 avril, qu'une assemblée réunie au « Schützenhaus » a décidé à l'unanimité de mettre Lucerne sur les rangs pour le prochain Tir fédéral.

Consulats suisses et étrangers. — M. Victor *Tobler*, de St-Gall, propriétaire de la maison V. Tobler, à Messine, est nommé consul suisse dans cette ville.

— L'exequatur fédéral est accordé à M. Haro-C. *Ypey*, à Zurich, en qualité de vice-consul des Pays-Bas, et à M. Louis *Maquelin* fils, à Nyon, comme vice-consul de la république de Bolivie.

— La nomination de M. Ed. Rochette, de Genève, comme attaché à la légation suisse à Rome, est approuvée.

Nouvelles des cantons.

ZURICH. — Les ouvriers potiers de Zurich se sont mis en grève. Ils sont au nombre de 45. Leurs réclamations tendent à l'élaboration d'un tarif plus avantageux. La Société du Grütli et les sociétés ouvrières leur accordent des secours.

URI. — Le gouvernement se propose d'élever à Altorf un nouveau monument à la mémoire de Guillaume-Tell. La Confédération accordera un subside. Un concours sera ouvert, et une somme de 3 à 4000 fr. sera distribuée entre les auteurs des trois meilleurs projets.

BALE-VILLE. — Le gouvernement bâlois avait pris l'an passé un arrêté interdisant aux salutistes d'admettre à leurs assemblées des enfants non accompagnés de personnes adultes. L'Armée du Salut ayant contrevenu récemment à cet arrêté, en attirant des fillettes de 7 à 10 ans, le capitaine qui dirige les manœuvres à Bâle va être déféré aux tribunaux.

GENÈVE. — Le bruit a couru hier à Genève que Nicolla, l'assassin de M. André, avait été arrêté. Il n'en est rien. La police est toujours à la recherche du meurtrier, dit le *Genevois*.

La loi sur les communes

Neuchâtel, 9 avril 1888.

Au moment où la loi sur les communes subit l'épreuve du referendum, il m'a paru utile de retracer dans ses grandes lignes la physionomie de cette loi. L'heure est d'autant mieux choisie que MM. Robert Comtesse, conseiller d'Etat, et Emile Lambelet, rapporteur de la Commission chargée de l'examen de cette loi, ont prononcé sur cette importante question d'excellents discours, samedi soir à la Tonhalle, et que ces discours, je puis les piller consciencieusement.

Ce n'est pas sans un examen sérieux et très approfondi que le peuple neuchâtelois doit renoncer, en s'abstenant de demander le referendum, à s'associer à l'œuvre législative qui a créé la loi sur les communes. Sans doute le vote unanime du Grand Conseil est là pour nous rassurer. Cependant il est désirable que chaque citoyen ne s'habitue pas à voir par les lunettes de ses mandataires ; il est bon qu'il étudie, lui-même, une loi de cette importance ; et cela est surtout utile, puisqu'il doit se familiariser avec le nouveau mécanisme que cette loi crée, et ne pas s'effaroucher devant le bouleversement qu'elle va apporter dans nos ménages locaux.

Obtenir l'unité administrative ; solidariser davantage les intérêts de la Commune et de ceux qui l'habitent en les associant tous plus étroitement à la vie de la commune et à la gestion de ses intérêts; introduire un sang nouveau, une nouvelle force dans le peuple neuchâtelois et en faire un peuple homogène, ayant le sentiment de son unité et de sa race ; réformer notre système d'assistance ; remédier enfin à la situation financière difficile de certaines communes qui allaient tomber à la charge de l'Etat — telles sont les solutions, vraiment heureuses, en lesquelles se résume la loi.

I

Chargée d'années et de gloire, la commune bourgeoise devenait, par un effet tout naturel de l'âge, singulièrement maussade et égoïste. Aïeule à son déclin, elle vivait encore entourée de l'auréole de respect et d'honneur que ses enfants plaçaient sur son front vénérable ; mais sa fin était proche, elle en avait le secret pressentiment. A côté d'elle, la municipalité était venue s'établir et la commune ne lui ménageait pas, à cette étrangère, les paroles aigre-douces, les propos malsonnants. Songeant à sa grandeur passée et à sa toute puissance d'autrefois, elle réprimait avec peine un cri de rage au moment où elle devait sortir de ses coffres pour le remettre à la municipalité l'excédent qu'elle n'avait pas employé des revenus affectés à ses pauvres. Elle s'accomodait mal, la maîtresse souveraine qui jadis traitait d'étrangers les non-bourgeois domiciliés sur ses terres, d'être tombée au rang de régisseur de ses biens — un régisseur qui aurait le droit et même le devoir de faire des aumônes. De là dans plusieurs localités, sa haine sourde, son mauvais vouloir à l'égard de la municipalité. Trop vieille pour comprendre que les intérêts des siens et des ressortissants du village ou de la ville qu'elle habitait, étaient les mêmes, elle se faisait parfois un malin plaisir de créer des embarras à la municipalité, sa rivale, et le plus souvent elle ne croyait pas devoir s'associer aux préoccupations d'embellissement et d'agrandissement de cette dernière.

Elle habitait sa demeure propre, avec son personnel à part, cherchant autant que possible à rester indifférente à tout ce qui ne la touchait pas directement, elle et les siens. La municipalité logeait dans un autre bâtiment, avait son administration spéciale, ce qui occasionnait des frais doubles d'administration.

La vieille commune est morte; ne dites pas qu'on a précipité la fin de ses jours; elle est morte de sa belle mort.

Désormais plus de jalousie, plus de rivalité ; désormais, nous voulons l'espérer, sérieuse économie.

La vieille commune est morte !

Vive la commune nouvelle !

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 45

LA

COMTESSE MADELEINE

PAR

M. DU CAMPFRANC

Assis ou plutôt affaissé sur le divan, Herbert, la tête basse, les mains crispées sur ses genoux, paraissait anéanti. Elle prit une de ses mains; il ne fit pas un mouvement. Alors bas à l'oreille, d'une voix douce et aimante :

— Reprenez courage. Moi aussi je souffre cruellement, quand je songe que c'est par moi que cette déception vous arrive. Pardonnez-moi, je vous en prie. Si mon amour peut vous donner quelque joie, croyez bien que je vous aime toujours, que malheureux, je vous aimerai encore davantage. Tout mon dévouement essaiera de vous rendre l'existence plus facile. Herbert, mon ami, m'entendez-vous ?

Il restait là, silencieux et morne, les sourcils froncés.

Elle continua, tentant un nouvel effort pour l'arracher à ce mutisme qui lui faisait peur :

— Je vous en supplie, dites-moi une parole; dites que, près de moi qui vous aime tant une vie simple et sans luxe ne vous paraîtra pas désespérée.

Elle s'arrêta soudain, car elle lut des choses effrayantes dans les yeux troublés qui s'attachaient sur les siens. Elle y vit cette dureté du métal que donne l'amour de l'argent et cette exaspération qui suit la perte d'un trésor convoité; elle vit que sa voix, qui voulait être consolante, exaspérait. Que cette prunelle, à demi-hagarde exprimait bien le néant de toute tendresse. et même une chose terrible : un sentiment de répulsion qui était bien près de s'appeler la haine. Madeleine souffrait horriblement; et pourtant elle excusait ce malheureux, pour lequel toute une espérance de fortune venait de s'écrouler. Que serait l'avenir pour cet homme habitué à l'opulence ? Comment vivrait-il, sans cesse harcelé par ses créanciers ? Et la jeune femme, qui avait prévu cette ruine, qui avait conjuré son mari de restreindre le grand luxe de sa maison, s'humiliait comme une coupable.

— Je vous en prie, suppliait-elle, ne vous détournez pas de moi, ne me regardez pas avec ces yeux durs qui me navrent. Soyez bon encore, vous qui m'avez tant aimée.

Eperdue, désespérée, elle s'était agenouillée devant Herbert, et lui serrait doucement les mains; mais elle ne pouvait l'attendrir. La colère aveugle remontait en lui, et la repoussant avec brutalité :

— Ah ! s'écria-t-il en se levant soudain, mais, par pitié, laissez-moi. Que me font vos protestations ! Vous ne comprenez donc pas que cette ruine qui m'écrase, c'est à vous que je la dois. Vous m'avez entraîné dans l'abîme. Ah ! pourquoi, pourquoi ai-je suivi les conseils de mon cerveau en délire ? Je croyais alors que la vie était un roman, qu'on y vivait d'amour ? Mais qu'est-ce que l'amour ? Une illusion, une fumée !

Madeleine demeurait écrasée; jamais elle n'avait tant souffert.

— Eh bien ! comtesse, avez-vous de l'argent à me donner ? Moi, j'ai des créanciers. J'ai une dette d'honneur, une dette dont la pensée m'obsède... Dites, dites, avez-vous des pièces d'or ? Vous m'offrez votre amour, vous me proposez des baisers !... Quelle richesse enviable, en vérité, quelle richesse !

Il était affolé par son délire. De grosses larmes coulaient sur les joues de Madeleine; mais il ne voyait pas la douleur poignante empreinte sur les traits de la belle jeune femme, et il continuait à se répandre en injures, en blasphèmes. Sa physionomie avait pris une expression de dureté. Tout le côté généreux de cette nature s'était effacé, et le côté rude, autoritaire, s'étalait en pleine lumière.

— Je suis las, je suis à bout, je suis brisé; mais, aidez-moi donc à sortir de cette impasse. Je ne veux pas sombrer, vous dis-je: je ne veux pas sombrer...

— Mes bijoux vous appartiennent, fit timidement Madeleine.

Et lui, avec une cruelle ironie :

— Vos bijoux ?... Quelle misère ! un grain de sable dans le sablier... Ah ! je sombre... je sombre... le voilà devant mes yeux ce gouffre de la misère. C'est là mon horizon.

Il restait immobile, regardant dans le vide, comme s'il considérait, d'un œil terrifié, un abîme insondable; puis tout à coup il se redressa; un éclair de raison jaillit de son cerveau enfiévré. Il comprenait sa violence, son injustice, il se prenait pour lui-même d'un indicible mépris. Il était muet de honte; et tombant à genoux devant sa femme :

— Pardonnez-moi, murmura-t-il d'une voix étouffée; pardonnez-moi, je suis un misérable ! Que vous ai-je dit ? des choses si dures, si injustes...

Madeleine, profondément touchée, lui tendit la main avec une extrême effusion.

— Pauvre ami, dit-elle, pauvre ami !

Il la regardait avec amour, le visage sillonné de larmes. Il s'était attendu à des reproches amers, à une voix méprisante et froide; il avait mérité le dédain par sa violence sans nom et elle lui disait en pleurant :

— Pauvre ami !

Il appuya longuement ses lèvres sur la main qui tendrement serrait la sienne, et très bas, il murmura :

— Je vous ai tant aimée... je vous aime encore si profondément. Durant un instant j'ai perdu la raison; pardonnez-moi. Tout vient de cette déception. Je comptais sur cet héritage.... Il m'échappe.... Que devenir ?

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

*

A côté de l'unité administrative qui est un progrès incontestable au point de vue du bon ordre, de la facilité et de la régularité de l'administration, à côté de l'unité qui est nécessaire pour la bonne gestion du ménage local, la loi a cet avantage de grouper, en une cohésion plus intime, tous les habitants de la localité. Sans doute la qualité de ressortissant de la commune est maintenue ; les ressortissants ont la faculté d'instituer un Conseil de surveillance et de contrôle de la gestion des biens de leur fonds ; ils ont en outre le droit d'intervenir par une sorte de referendum contre toute décision qui porterait atteinte à la fortune communale. C'est là leur seul privilège et ce privilège n'est autre qu'une garantie. Tous les Neuchâtelois domiciliés dans une autre commune que dans sa commune d'origine était souvent considéré comme un étranger ; il sera bien chez lui désormais et n'aura plus à partager son affection entre sa commune d'origine et son domicile ; et de cette façon on arrivera à créer dans chaque localité un noyau de Neuchâtelois qui grossira sans cesse, grâce à l'agrégation de nos Confédérés, et on mettra fin à cette anomalie qui existait dans certaine commune où l'on devait, faute de Neuchâtelois, aller en chercher au dehors pour l'administrer. *(A suivre.)*

Chronique neuchâteloise.

⁂ *Neuchâtel.* — Une foule de curieux a suivi les péripéties du jeu d'œufs annoncé pour hier après midi sur la place du Gymnase, à Neuchâtel. Le coureur devait aller jusqu'à Serrières et en revenir, pendant que son adversaire ramassait et jetait dans le van cent et un œufs. C'est ce dernier qui a remporté le prix.

Pendant le jeu, et entre les morceaux de la Fanfare italienne, un groupe d'ours donnait ses représentations, et clowns aux costumes éclatants amusaient la galerie avec mille drôleries.

⁂ *Société fraternelle de Prévoyance.* — On nous écrit de Neuchâtel :

« L'assemblée bisannuelle des délégués s'est tenue hier, dimanche, au Château de Neuchâtel, dès dix heures du matin. Quatre-vingt-onze délégués représentant les 41 sections et les 2177 membres de la *Prévoyance* étaient présents.

M. L. Junod, président du Comité central, a ouvert la séance par quelques chaudes paroles de bienvenue, puis l'assemblée a constitué son bureau comme suit : MM. G. Renaud, juge d'instruction, président ; T. Gaberel, huissier de paix, vice-président; L. Latour, inspecteur d'écoles ; secrétaire ; O. Evard, secrétaire de préfecture, secrétaire-adjoint ; F. Calame, horloger à la Chaux-de-Fonds et Ch.-U. Guye, instituteur, scrutateurs.

M. N. Sermet a présenté le rapport de la Commission des comptes et M. A. Biolley celui du Comité central. Ces rapports soulevaient plusieurs questions importantes, et l'ordre du jour se trouvait assez chargé ; néanmoins, grâce à la présidence si entendue et si active de M. Renaud, il a pu être épuisé à une heure de l'après-midi.

Voici les principales résolutions prises :

1. Les comptes et la gestion du Comité central pour les exercices 1886 et 1887 sont approuvés, et décharge pleine et entière lui est donnée. Des remerciements lui sont votés et tout spécialement à son bureau, pour la manière distinguée en laquelle sont gérés les intérêts de la Société.

2. La cotisation mensuelle pour les exercices 1888 et 1889 est fixée à fr. 2»50 et le Comité central versera au Fonds de réserve le 75 p. cent de l'excédent de fr. 19,085»05, réalisé sur les dits exercices, soit la somme de fr. 14,313»75 ; le solde, soit fr. 4,771»30 sera porté à compte nouveau.

3. Le Comité central est autorisé à prendre, comme placement de fonds, des obligations de l'Etat de Neuchâtel, et, au besoin de la Confédération.

4. Une réunion générale sera organisée pendant l'été de 1889.

5. Sont renvoyées à l'étude du Comité central et de la Commission des comptes les deux importantes questions de la réadmission des dames dans la Société et de l'exonération des cotisations pour les membres âgés, ou l'honorariat accordé aux sociétaires faisant partie de la *Prévoyance* depuis trente ans au moins.

(A suivre.)

⁂ *Banques d'émission.* — La situation hebdomadaire des deux banques d'émission du canton de Neuchâtel (y compris les succursales) était, au 31 mars, la suivante :

Banque cantonale neuchâteloise. — Billets : émission fr. 3,000,000, circulation fr. 2,852,400. Couverture légale des billets (40 p. cent de la circulation) fr. 1,140,960»—; partie disponible fr. 201,220»—. Billets d'autres banques suisses fr. 501,500; autres valeurs en caisse 373,161 fr. 68 c. Total fr. 2,216,841.68.

Banque commerciale neuchâteloise. — Billets : émission fr. 4,200,000, circulation fr. 3,467,400. Couverture légale des billets fr. 1,386,960; partie disponible fr. 201,751»84. — Billets d'autres banques suisses fr. 452,000. Autres valeurs en caisse fr. 712,063»38. Total fr. 2,752,775»22.

⁂ *Amélioration de la race chevaline.* — Par office du 23 janvier dernier, le Conseil d'Etat de Neuchâtel a transmis au département fédéral de l'agriculture une demande de la « Société hippique neuchâteloise », tendant à ce que le Conseil fédéral prenne une décision en vertu de laquelle les étalons de race ardennaise soient aussi reconnus par la Confédération, et qu'en conséquence, soit les étalons de cette race qui seraient importés, soit les produits qui en descendraient, puissent aussi bénéficier des subsides et des primes prévus par les articles 6, 8 et 13 du règlement du 23 mars 1887 concernant l'amélioration de la race chevaline.

Après avoir pris connaissance du rapport du département de l'agriculture, le Conseil fédéral a décidé de ne pas entrer en matière sur la demande de la Société hippique neuchâteloise.

Chronique locale.

⁂ *Réunion des maîtres de gymnastique.* — Voici le programme pour la 35e réunion de la Société suisse des maîtres de gymnastique qui aura lieu samedi et dimanche à la Chaux-de-Fonds:

Samedi 14 avril : 11 h. 47, 1 h. 16 et 2 h. 17. — Réception des participants à la gare et distribution des cartes de fête et des billets de logement.

3 à 5 h. — Travaux gymnastiques exécutés par quelques classes primaires et secondaires de filles et de garçons.

5 ½ à 8 h. — Séance annuelle pour la discussion des affaires de la Société.

Ordre du jour : 1° Décision relative à l'impression des rapports présentés à la dernière réunion à Einsiedeln. — 2° Rapport sur les travaux du Comité pendant l'année écoulée et rapport de caisse. — 3° Réception de nouveaux membres. — 4° Désignation du prochain lieu de réuion. — 5° Critique des travaux exécutés par les écoles.

8 h. — Banquet et réunion familière, à Bel-Air.

Dimanche 15 avril :

8 h. — Assemblée. — *Ordre du jour:* 1° Rapport de M. A. Villars sur l'état actuel de la gymnastique en France. — 2° Divers.

11 h. — Vermouth au Cercle du Sapin. — 12 ½ h. — Banquet au Buffet de la gare. — 6 h. — Clôture.

Dernier courrier.

Bellinzone, 8 avril. — Samedi après midi, le *Mœnnerchor* de Zurich, qui se rendait à Milan, s'est arrêté quelques instants à la gare de Bellinzone. Il y avait foule ; la musique de cette ville a exécuté quelques morceaux, auxquels les chanteurs zurichois ont répondu par un superbe chant patriotique, salué par de vifs applaudissements. Deux enfants ont ensuite présenté au président du *Mœnnerchor* deux grands bouquets, de la part de la société de chant et de la musique de la ville de Bellinzone. Puis échange de paroles sympathiques de part et d'autre et bruyantes acclamations. Le *Mœnnerchor* allait donner deux concerts de bienfaisance à Milan, où il était invité depuis l'Exposition de Zurich. Cette société comptait 266 personnes, dont 142 membres actifs et 124 passifs.

Lisbonne, 9 avril. — Les souscriptions pour les victimes de l'incendie du théâtre de Porto s'élèvent déjà à 500,000 fr.

Marseille, 9 avril. — Le tribunal correctionnel de Marseille vient de juger 11 Italiens qui avaient assailli, la semaine dernière, le commissaire de police du quartier Saint-Louis. Deux d'entre eux ont été condamnés à un an de prison, quatre à six mois, quatre à trois mois et un a été acquitté.

Paris, 8 avril. — La nuit dernière un violent incendie a éclaté dans les vieux bâtiments de la gare St-Lazare. Un escalier s'étant effondré, deux pompiers ont été tués et six blessés.

Berlin, 9 avril. — L'impératrice Victoria arrivera à Posen à midi, pour se rendre compte personnellement des dégâts causés par les inondations.

— C'est entendu, le mariage du prince Alexandre de Battenberg avec la princesse Victoria n'aura pas lieu *pour le moment*. Les raisons politiques exposées par le chancelier ont triomphé ; mais l'impératrice Victoria ne renonce pas à son projet, la princesse Victoria espère toujours, et la reine d'Angleterre, une troisième Victoria, souhaite plus que jamais cette union.

Paris, 9 avril. — Aujourd'hui s'ouvre, dans toute la France, la session des Conseils généraux. 239 députés et 129 sénateurs doivent prendre part à ces travaux.

Choses et autres.

On parlait d'un homme des plus violents qui, quand il est en colère, a l'air d'être absolument ivre.

— C'est bien malheureux qu'il ne boive pas, répondit X., parce que alors, au moins, il ne serait saoul que quand il aurait bu !

* * *

Un jeune homme vient de voir la jeune fille que ses parents veulent lui faire épouser.

— Eh bien, lui demandent ceux-ci, comment la trouves-tu ?

— C'est drôle, elle ne me dit rien...

— Pourquoi ?

— Parce qu'elle est trop bavarde !

Banque fédérale, Comptoir de Chaux-de-Fonds

Cours des Changes, le 9 Avril 1888.

	Taux de l'escomp.	Courte échéance. demande	Courte échéance. offre	2 à 3 mois demande	2 à 3 mois offre
France	2½	100.05	—	100.10	—
Belgique	2½-3	100.05		100.07	
Allemagne	3	124.20		124.35	
Hollande	2½-3	209.75	—	209.75	
Vienne	4	198.50	—	198.75	—
Italie	5½	98.25		98.40	
Londres	2	25.28		25.30	
Chèque	chèque	25.29		—	
Madrid & Barcel°	5	4.85	—	4.85	
Portugal	5	5.53		5.53	
Russie	6	2.—		2.—	
Scandinavie	5	1.37	—	1.37	—
Bque Allemand	pr 100	124.10	—		
20 Mark or		24.82			
BBque Anglais		25.22			
Autrichiens	pr 100	199.—			
Roubles	pr 100	2.—			
Doll. et coup.	pr 100	5.12	—		

Escompte pour le pays 3 ½ à 4 ½ %.
Tous nos prix s'entendent pour du papier bancable.

A LA CONFIANCE

Grands Magasins de ***Nouveautés***

11, rue Léopold Robert 11, 2099-9

CHAUX-DE-FONDS

Assortiment très varié de **DRAPS pour habillements,** depuis **3 fr. 75** le mètre jusqu'à **18 fr.**

OCCASION EXCEPTIONNELLE

3 mètres de **DRAP fantaisie,** très bonne qualité, largeur 135 cm, **la coupe** pour . . . . Fr. **12 50**

3 mètres de **DRAP pure laine,** 140 cm. de largeur, qualité très épaisse et tr. durable, **la coupe** pr Fr. **20 —**

Chaque soir L'IMPARTIAL est en vente au numéro, au magasin de tabacs et cigares de M. Barbezat, Rue Léopold Robert, 23.

Enchères publiques de Mobilier
à la JOUX-PERRET (Chaux-de-Fonds).

Pour cause de changement de domicile, le citoyen **Jean MAURER**, agriculteur, à la Joux-Perret (Chaux-de-Fonds), propriété Streiff, fera vendre par voie d'enchères franches et publiques, devant son domicile, le **samedi 14 avril 1888, dès 1 heure après midi :**

Des presses, fourches, tonneaux, une charrue en fer, seilles, chaudière, haches, merlins, bancs, des tables, batterie de cuisine, verrerie, services de table, un potager avec accessoires, marmites, bouteilles, bouilles, lampes, des chaises, deux lits complets, deux bois de lit, rideaux, du linge, un hache-paille, vaisselle, un buffet, un rouleau, scies, et une quantité d'autres objets mobiliers et outils aratoires dont le détail est supprimé.

Il sera accordé trois mois de terme pour le payement des échutes supérieures à 20 francs. 3056-2

Enchères publiques.

Il sera vendu aux enchères publiques, sous le couvert municipal, le **Mercredi 11 avril** 1888, dès les 10 heures du matin, toutes les marchandises provenant de la masse en faillite du citoyen Paul MEIER, épicier et marchand de vin, soit : plusieurs fûts, un certain nombre de bouteilles de vin de Champagne, d'Asti, de Bordeaux, de Neuchâtel rouge et blanc, plusieurs litres de différentes iqueurs, toutes les marchandises d'épicerie formant le fonds du magasin, plus l'agencement de ce dernier, comprenant: une banque, une vitrine pour cigares, une balance, un pupitre, etc. 2914-2

Enchères publiques.

Il sera vendu, aux enchères publiques, sous le couvert municipal, le **Mercredi 11 avril** 1888, dès les 10 heures du matin, toutes les marchandises provenant de la masse en faillite du citoyen Ernest PERRIER, marchand de tabacs, en ce lieu et consistant en : cigares et cigarettes de différentes marques et de différentes qualités, pipes, étuis à cigares et à cigarettes, cannes, articles pour fumeurs et priseurs, etc. 2915-2

Mobilier à vendre

A vendre de gré à gré, pour cause de départ, un beau mobilier bien conservé se composant d'objets peu usagés, tels que : commode, secrétaire, canapés, fauteuil, chaises, glaces, **une pendule neuchâteloise grande sonnerie,** lits complets, tables, tableaux, tapis, lampes, tables de nuit, potager avec accessoires, batterie de cuisine, vaisselle, lingerie, verrerie, etc. 2955-2

Une recette pour fabrication de **BRICELETS** avec fers et accessoires.

S'adresser à Mlle Jeanneret, rue Jaquet Droz 24, au rez-de-chaussée, à gauche.

Bonne occasion.

Pour cause de santé, à remettre de suite un magasin de détail (articles courants) en pleine prospérité. Situation centrale. Location modérée. Conditions très avantageuses. — Offres sous H. 75 Ch. à l'agence Haasenstein et Vogler, à La Chaux-de-Fonds. 2744-1

Place avantageuse

dans un petit **Pensionnat du Wurtemberg** pour une élève de langue française. Elle y sera reçue, à moitié prix, moyennant l'obligation de parler français avec plusieurs de ses camarades, à certains moments de la journée. — Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Schordan, pasteur, rue de l'Envers 37, à la Chaux-de-Fonds. 2043-2

J. MAYER, architecte-entrepreneur,
74, RUE DE LA PAIX 74.

Plans, Expertises, Métrés et Vérification de Mémoires.
Entreprise de CONSTRUCTIONS à forfait et de réparations.
Travaux de MAÇONNERIES en tous genres. 2952-19

AUX ILES MARQUISES
41, Rue Léopold Robert — Rue Léopold Robert 41.
CHAUX-DE-FONDS

J'ai l'avantage d'aviser mon honorable clientèle et le public en général que, dès aujourd'hui, je délivre des Bons par fractions de **50 c.** et **1 fr.** pour tous les achats faits chez moi *au comptant,* sur lesquels je m'engage à payer le **5 o/o d'escompte** à toute personne qui en présentera pour la somme de **100 francs** au minimum, à la caisse de mon magasin.

2990-3 *Gustave Verpillot-Zbinden.*

Magasin toujours bien assorti en **Denrées coloniales, Vins & Liqueurs, Tabacs & Cigares, Brosserie, Mercerie, Quincaillerie,** etc., etc. — *Marchandises de tout premier choix.*

Mme Huguenin-Perrelet, rue Fritz Courvoisier 3,
de retour de son voyage d'achats, offre un **JOLI CHOIX** de
CHAPEAUX-MODÈLES
provenant des premières maisons de Paris. — Etant toujours très bien assortie dans tous les **ARTICLES DE MODES** et fantaisie, elle se recommande vivement. — PRIX AVANTAGEUX. 2916-1

Établissement pour la guérison des hernies, à Glaris.
Notre **bandagiste** muni d'une collection d'échantillons d'excellents **bandages** restera à la **Chaux-de-Fonds** Hôtel de l'Aigle le **15 de chaque mois, de 8 heures du matin à 6 heures du soir,** où, en prenant les mesures, il donnera des consultations gratuites. Une brochure « Les **hernies** et leur **guérison** » est à recevoir **gratuitement.** 2620-1

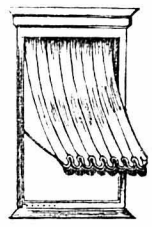

SPÉCIALITÉ DE STORES
chez
VICTOR WALSER
18, rue des Terreaux 18,
CHAUX-DE-FONDS

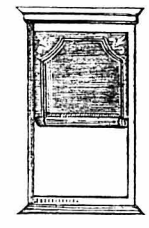

J'ai l'honneur d'annoncer que je fournis un nouveau genre de **STORES** riches et très forts. **Stores** en coutil bonne qualité, ainsi que pour marquises de jardins, balcons et magasins.

STORES peints riches et ordinaires, sujets feuillages, fleurs, fruits, paysages, chasses et autres sujets de genres.

Inscriptions pour devantures de magasins, etc.
Exécution soignée. Prix modiques. 2855-5
Sur demande, on se rend à domicile avec les échantillons.

OCCASION !
Un lot de 1308-43
Pelles et Pioches pr la neige
PRIX DE FABRIQUE
Jean Strübin, sous l'hôtel de l'AIGLE

Société
DES 2327-20
Maîtres et Maîtresses de pensions alimentaires
de la Chaux-de-Fonds.

LISTE des MAUVAIS PAYEURS

Les noms des débiteurs auprès desquels toutes démarches du Comité, propositions d'arrangement amiables, menaces de mesures extrêmes, sont restées sans résultat sont publiés ci-dessous :

Nicolas STROTTNER, *menuisier.*
Léon WIDMER, *monteur de boîtes*

A vendre pour cause de départ prochain, **3, rue de la Cure 3, au 2me étage,** plusieurs matelas neufs en crin animal à 75 francs, diverses marchandises telles que : Toile, Cachemire, Mérinos et Lingerie à très bas prix ; plus un lit caché nouvelle forme, un beau piano avec chaise et casier à musique. 2087-6

Un ouvrier monteur de boîtes
demande une place dans un comptoir pour faire des rhabillages, des encageages et mettre les boîtes au finissage ou faire des commissions, offrant toutes les garanties de moralité et de probité, avec caution si on le désire. Il se contenterait d'un petit salaire. 2962-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

CONCOURS

Un concours est ouvert pour la repourvue du poste de **caissier** et **concierge du Casino-Théâtre.** On désire que le titulaire demeure aussi près que possible du Casino. Inutile de se présenter sans de sérieuses garanties de compétence et de moralité.

Adresser les offres, avec pièces à l'appui jusqu'au 15 avril, à M. Edouard PERROCHET, rue Léopold Robert 31, qui donnera les renseignements voulus sur les avantages et les charges du poste. 2843-1

Enchères publiques

Il sera vendu aux enchères publiques le **mercredi 11 avril 1888,** dès 10 ½ h. du matin, sous le Couvert municipal, une boîte à musique 6 airs, un revolver, quatre montres dont une or, 390 jeux pierres rubis environ, 144 assortiments, des mouvements, des cadrans, etc., etc.
2954-1 **Greffe du Tribunal.**

Emprunt.

On demande à emprunter une somme de fr **75,000** contre garantie hypothécaire en premier rang, sur un immeuble situé à la Chaux-de-Fonds, dans un des beaux quartiers du village. — S'adresser au bureau de MM. G. Leuba, avocat, et Ch.-E. Gallandre, notaire, rue de la Serre, 23, maison du Contrôle. 2821-1

G. Schuler
Rue du Grenier 5
offre : 2585-6

Café Chéribon . . .	fr.	1»20
Pruneaux, Ire qual.	»	—»25
Esprit à brûler . .	»	—»50

Brosserie aux prix réduits.

A louer.

Pour cause de départ, à louer de suite ensemble ou séparément : 2875-2

1° Un vaste local pour comptoir ou bureaux, situé en face de la Fleur de Lis.

2° Un bel appartement de 4 pièces et dépendances, situé à la rue de la Paix.

S'adresser au notaire A. Quartier, rue Fritz Courvoisier 9, à la Chaux-de-Fonds.

POUR PARTICULIERS

On achète toujours aux prix les plus élevés, des **Pièces** et **Feuillettes** vides à vin. 2728-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Maladies des Yeux.

M. le Dr G. BOREL, ancien chef de clinique ophtalmique, à Paris, donne actuellement ses consultations à **la Chaux-de-Fonds, RUE DU GRENIER 4** (magasin Helm), le **mardi** et le **vendredi,** de 10 heures à midi. 2036-43

Carton vert
pour dentelle au coussin

GRAND CHOIX DE
Photographies fantaisie
Se recommande pour la reliure
HUTMACHER-SCHALCH
9, RUE NEUVE, 9 2736-3

Avis. Reçu un beau choix de **RELIEFS** et **CARTES** pour **scraps,** chez Mlle DuBois, rue du Soleil n° 1. 2961-2

Apprentissage

Une maison de commerce de la localité demande, comme **apprenti,** un jeune homme de **15 à 16 ans** intelligent, de bonne conduite et de famille honnête et bien recommandée. Conditions à convenir. — Adresser les offres par écrit, B. K., 121, au bureau de l'IMPARTIAL. 2536-2

tueux et doux, et les mouvements de sa physionomie exprimaient ce que son regard éteint ne disait plus. Habituée à le conduire, à l'écouter, à l'observer, à prévenir ses désirs, la jeune fille n'avait qu'à le regarder pour deviner sa pensée. Malgré sa cécité, après une noble vie de travail, Dieu semblait vouloir donner à cet homme une belle vieillesse.

La jeune compagne du vieil aveugle était bien la plus charmante et la plus gracieuse enfant qu'on pût voir. Sa taille, moyenne, était bien prise et pleine de souplesse. Elle portait une robe de laine noire dont le corsage ajusté permettait de deviner les trésors d'une gorge ravissante, la forme doucement arrondie des épaules, tout en laissant voir un cou délicieux. Son bonnet de crêpe, coquettement attaché sur le haut de la tête, cachait à peine ses magnifiques cheveux d'un blond cendré, dont les longues nattes enroulées formaient plusieurs anneaux qui descendaient jusque sur le cou. Dénouée, cette merveilleuse chevelure devait tomber et ruisseler sur ses épaules comme l'eau d'une cascade et la couvrir ainsi qu'un manteau.

La coupe de son visage était d'un dessin très pur, et les traits d'une finesse exquise. Les joues bien remplies, avec une teinte de rose fondue, avaient la fraîcheur de la fleur qui vient de s'épanouir et le doux velouté de la pêche mûre. Ses grands yeux, bien fendus et frangés de longs cils, étaient d'un bleu très clair. Le regard profond, plein de lumière, avait une expression indéfinissable. C'était en même temps de la douceur, de l'étonnement naïf, et quelque chose de rêveur et de triste. La bouche moyenne, aux lèvres vermeilles, était ornée de dents très blanches, petites et bien alignées. Comme le regard, le sourire avait un charme, une suavité inexprimables.

Mais ce qui augmentait encore le ravissement, c'était le timbre délicieux de la voix, à la fois doux et argentin. Une lyre n'a pas de notes plus suaves, plus mélodieuses. Quand elle parlait, on prêtait l'oreille comme si on eût entendu une musique divine.

Son front, légèrement bombé, était haut et bien découvert. Le nez, petit, aux narines mobiles, était charmant. Les oreilles roses et transparentes, délicieusement bordées, s'attachaient délicatement à la tête. On voyait que ses mains mignonnes et blanches, aux doigts effilés terminés pas des ongles roses, n'avaient pas été déformées par le travail des champs.

Tout cela était rehaussé et rendu plus attrayant encore par un air de véritable distinction, beaucoup de modestie et une adorable candeur d'enfant.

Dans son maintien, ses mouvements de tête, tout était grâce et provoquait une sorte d'enchantement. Enfin, près d'elle, il semblait qu'on respirât comme un parfum d'innocence et de pureté.

Elle se nommait Léontine.

Elle était descendue du wagon ayant à son bras un panier assez lourd, puis elle avait tendu son autre bras à l'aveugle pour l'aider à mettre pied à terre à son tour. Ensuite, le tenant par la main, ils suivirent la foule qui se précipitait vers la porte de sortie où se tenaient, d'un côté un employé de l'administration, de l'autre un agent de l'octroi de la ville.

Le vieillard avait la tête haute, immobile, et il marchait lentement, avec cette allure gênée et cette roideur particulière aux aveugles.

Arrivée dans la salle d'attente des bagages, la jeune fille regarda de tous côtés d'un air inquiet.

— Eh bien ? fit le vieillard.

— Je ne vois personne encore, répondit-elle. Grand-papa, si M. Guérin n'avait pas reçu votre lettre !...

— Oh ! c'est peu probable.

— Vous m'avez dit que M. Guérin était un homme de votre âge, reprit la jeune fille ; je cherche en vain des yeux...

A ce moment, un jeune homme d'une tournure distinguée et fort bien de figure, qui n'avait pas plus de vingt-quatre à vingt-cinq ans, s'approcha du vieillard et de la jeune fille, tenant son chapeau à la main.

— Monsieur, dit-il en s'adressant à l'aveugle, vous êtes sans doute monsieur Blanchard, de Lours ?

— Oui, monsieur, c'est moi.

(A suivre.)

5me Année – 1888 — N° – 5 IXe Volume

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON DE

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS. — VIIIme ANNÉE

1 an, fr. 10. — 6 mois, fr. 5»50. — 3 mois, fr. 3

LES

DEUX BERCEAUX

PAR

Emile RICHEBOURG

PROLOGUE

Le jeune homme frappa à la porte.

— Entrez, répondit à l'intérieur la voix de Louise.

Le jeune homme ouvrit la porte. La jeune femme et luj entrèrent en même temps, suivis de la femme de chambre.

Louise était assise, tenant son enfant sur ses genoux. A la vue de ces deux personnes inconnues qui, à en juger par leur mise et leur air distingué, devaient occuper un rang élevé dans la société, elle se leva précipitamment.

— Ne vous dérangez pas ; restez assise, lui dit le jeune homme avec bonté.

La jeune femme s'était approchée lentement ; les yeux fixés sur l'enfant, elle le dévorait du regard.

Le jeune homme reprit :

— Il y a aujourd'hui onze mois et quelques jours que le docteur Gervais vous a confié un tout jeune enfant, un petit garçon à qui on a donné le nom de Léon.

Louise se troubla et, de pâle, devint livide.

— Je suis le père de cet enfant, continua le jeune homme, et voilà sa mère. Nous venons le chercher.

— Vous... vous venez... le chercher, balbutia Louise éperdue.

La jeune femme était près d'elle, courbée, presque à genoux.

— C'est lui, n'est-ce pas ? dit-elle avec une sorte d'exaltation ; c'est mon enfant, mon fils !... Il me semble que je le reconnais.

La malheureuse Louise perdit complètement la tête.

— Votre fils... oui, c'est lui, c'est lui, fit-elle ne trouvant que cela à répondre.

Mais elle n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, fait ce mensonge, qu'elle s'en repentit. Elle pouvait encore en détruire l'effet en avouant la vérité ; elle n'osa pas. Il semblait que quelque monstre hideux, menaçant, dressé devant elle, l'épouvantât.

La jeune femme poussa un cri de joie, enleva l'enfant des bras de Louise et se redressa le front rayonnant.

La malheureuse Louise, emportée par le sentiment maternel, s'élança pour reprendre son fils à l'étrangère.

Le jeune homme, qui ne pouvait deviner ce qui se passait en elle, l'arrêta.

— Laissez-la embrasser son enfant, lui dit-il d'une voix douce ; elle a été forcée de se séparer de lui dès le lendemain de sa naissance ; après ce qu'elle a souffert, ce bonheur lui est bien dû.

Louise le regarda avec effarement ; il lui sembla que mille pointes d'acier pénétraient en même temps dans son cœur. Elle laissa échapper un gémissement, baissa la tête et fit trois pas en arrière.

L'autre mère, les yeux étincelants, ne cessait d'embrasser l'enfant que pour le contem-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.

pler. Elle était émerveillée, ravie. Elle ne pouvait se lasser de l'admirer.

— Edouard, dit-elle avec enthousiasme, regarde comme il est beau, notre fils ! Viens, viens l'embrasser à ton tour.

— Oui, il est beau, fort et bien portant, répondit le jeune homme en mettant deux baisers sur le front de l'enfant.

Puis se tournant vers Louise, il dit :

— Nous vous serons reconnaissants des soins que vous lui avez donnés.

La pauvre femme revint près de lui, et, joignant les mains :

— Oh ! vous me le laisserez, dit-elle d'une voix suppliante, vous ne me le prendrez pas !

— Je le voudrais, mais c'est impossible ; nous sommes forcés de vous le retirer.

— Mais il n'est pas encore sevré ! s'écria-t-elle d'une voix douloureuse.

— Nous pouvons maintenant le sevrer sans danger, nourrice, répliqua la jeune femme, c'est l'avis du docteur Gervais. Du reste, vous pouvez être tranquille, c'est moi-même qui en aurai soin, je ne le confierai pas à des mains étrangères.

— Je suis attaché à l'ambassade d'Espagne, reprit le jeune homme, je retourne à mon poste dans trois jours, ma femme me suit, et vous comprenez qu'elle tienne à emmener son fils. A Madrid, le climat est doux, même en hiver ; il aura sur notre enfant, nous l'espérons, une influence très salutaire.

— Mon Dieu, mon Dieu, gémit Louise.

Et ne pouvant plus se soutenir sur ses jambes, elle se laissa tomber sur un siège.

Vingt fois elle fut sur le point de leur crier :

— Mais cet enfant ne vous appartient pas, il est à moi ; le vôtre, je ne l'ai plus, on me l'a volé !

Et vingt fois, ces mots, qui s'élançaient de son cœur, expirèrent sur ses lèvres.

Elle ne voyait point qu'en gardant le silence elle substituait son enfant à un autre et commettait une mauvaise action, un crime. Elle ne sentait que la douleur de s'en voir séparée, elle ne voyait que la grandeur de son sacrifice.

L'attaché d'ambassade et sa jeune femme, tout entiers à leur joie, ne furent pas suffisamment frappés de l'étrange attitude de Louise ; ils mirent son embarras, son trouble, sur le compte de l'étonnement, de l'émotion et aussi du chagrin de voir partir si tôt son nourrisson.

— Chère nourrice, lui dit le jeune homme, nous ne resterons pas toujours en Espagne : dès que nous reviendrons en France, dans deux ou trois ans, je l'espère, nous vous écrirons et vous viendrez nous voir.

— Et si vous le voulez, si cela vous plaît, ajouta la jeune femme, vous resterez avec nous.

Louise répondit par quelques mots entrecoupés, inintelligibles.

— Ah ! reprit le jeune homme, tirant un papier de sa poche et le remettant à Louise, j'oubliais de vous présenter cette lettre du docteur Gervais.

Louise l'ouvrit machinalement et la parcourut des yeux.

Elle n'était pas longue. Le docteur disait seulement à Louise qu'il donnait son adresse au père et à la mère de l'enfant qu'il lui avait confié, et qu'elle pouvait le leur remettre sur le vu de sa lettre.

Par une sorte de délicatesse facile à apprécier, le docteur ne disait point le nom du père de l'enfant. Usant de la même réserve à l'égard de Louise, il n'avait dû donner aucun renseignement sur sa vie. Ce qui indiquait que le diplomate et sa femme ne conaissaient pas la véritable situation de Louise et ignoraient ses chagrins domestiques, c'est qu'ils ne lui adressèrent aucune question touchant le frère de lait de leur fils.

Pendant que Louise lisait la lettre du docteur, le jeune homme posa discrètement sur la table une bourse qui contenait cinq cents francs en or.

Ensuite, se tournant vers sa jeune femme, qui continuait à embrasser l'enfant, il lui dit :

— Le jour baisse, il faut partir ; nous ne devons pas nous mettre en retard.

— Oui, mon ami, oui, partons, répondit-elle en commençant à envelopper l'enfant dans son cachemire.

Louise entendit. Aussitôt elle bondit sur ses jambes et courut à eux en s'écriant :

— C'est donc bien vrai, vous l'emmenez... vous l'emmenez ! ..

— Oui, mais vous le reverrez quand il sera déjà grand.

— Oh ! pas tout de suite, attendez encore.

— Nous sommes pressés par l'heure, notre voiture nous attend sur la route, les chevaux s'impatientent.

— Mais je veux l'embrasser, je veux l'embrasser !

La jeune femme s'empressa de lui tendre l'enfant.

Elle le prit avec une vivacité fébrile, le serra fortement contre son cœur, et couvrit son front, ses joues et ses yeux de baisers frénétiques. Puis, le regardant, elle se mit à pleurer, à sangloter.

Quelques minutes s'écoulèrent. Elle ne pensait pas à rendre l'enfant. Il fallut que, sur un signe de son mari, la jeune femme le lui enlevât doucement.

— Ainsi, dit-elle d'une voix défaillante, c'est bien fini... fini... je ne le verrai plus !

— Vous le reverrez, je vous promets, je vous le jure, répondit la jeune femme avec attendrissement.

— Allons, reprit le mari, partons, partons.

En prenant le bras de sa femme, il l'entraîna.

Louise agita désespérément les bras. Elle éprouvait intérieurement une souffrance horible, comme si une main de fer lui eût arraché les entrailles.

Elle se retrouva seule.

— Ah ! malheureuse ! malheureuse ! s'écria-t-elle d'une voix déchirante.

Il lui sembla que tout s'écroulait autour d'elle, que la terre s'entr'ouvrait et qu'elle était précipitée au fond d'un abîme.

Elle poussa un cri rauque, affreux, et elle tomba à la renverse, sans connaissance, au milieu de la chambre.

FIN DU PROLOGUE

PREMIÈRE PARTIE

La Fille de l'Aveugle.

I

La gare de l'est.

Un jour du mois de mai de l'année 1872, le train 32 de la Compagnie des chemins de fer de l'Est entrait en gare à Paris, arrivant directement de Nancy, où ses wagons de toutes classes s'étaient remplis d'hommes, de femmes et d'enfants : des émigrants d'Alsace et de Lorraine.

Les pauvres gens abandonnaient le pays où ils sont nés, où reposent les cendres de leurs pères, où ils se sont mariés, où ils ont aimé, où, Français, on voulait du jour au lendemain les faire Allemands, Prussiens.

Certes, ils n'étaient pas sortis de leurs maisons, ils n'avaient pas vendu leurs petits biens aux étrangers et dit adieu pour toujours au vieux clocher sans chagrin, ni sans verser des larmes. Mais ils voulaient rester Français.

Nous étions au lendemain de l'année terrible ; la France commençait sa résurrection. Calme, réfléchie et toujours grande dans son malheur, elle comptait ses épargnes, afin de verser aux Allemands, qui occupaient encore plusieurs de ses départements, les cinq milliards de sa rançon.

Parmi ces braves gens qui arrivaient à Paris, où des sociétés patriotiques de secours s'étaient créées pour les recevoir, pour les nourrir, les habiller et leur trouver du travail, se trouvaient un vieillard aveugle et une jeune fille qui ne devait pas avoir plus de dix-sept ans.

Ils étaient du village de Lours, à trois lieues plus loin qu'Avricourt, où les Allemands ont tracé de ce côté la frontière française.

Le vieillard paraissait avoir soixante-dix ans. Sa barbe et ses cheveux étaient blancs comme la neige. Sa haute taille restait droite et semblait jeter un défi aux années. Il avait dû être fort et robuste. Son visage était calme et austère, son sourire bienveillant, affec-

Domaine. Pour cas imprévu on offre à louer, à 15 minutes de la Chaux-de-Fonds, un domaine suffisant à la garde de six vaches et d'un cheval. — S'adresser à M. Albin Droz, aux Eplatures. 3101-2

Une bonne fille de toute moralité, sachant bien tenir un ménage et faire la cuisine, cherche une place dans une honnête famille.
S'adresser rue Léopold Robert 23, au deuxième étage. 3095-3

Une jeune fille laborieuse désire se placer pour aider au ménage ou comme fille de chambre.
S'adresser à Mme Brunschwyler, rue de la Demoiselle 103. 3104-3

Graveur. Un bon ouvrier graveur de cuvettes et faisant une très belle lettre anglaise, demande place dans un atelier ou travail à la maison. Il se recommande à MM. les fabricants pour les coqs et platines ; travail prompt. — Plaques de portes et cachets. 3032-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une jeune fille de 15 ans, forte et robuste, cherche à se placer dans une famille honorable de la Chaux-de-Fonds ou du Locle pour apprendre le français et tous les travaux d'un ménage ; on serait disposé à payer une petite indemnité. — Pour renseignements, s'adresser à Madame A. RUFLI-ISCH, négociante, à **Longeau** près Bienne (canton de Berne). (H-79-CH) 2907-2

Commis. Un jeune homme qui vient de faire avec succès un apprentissage commercial de trois ans, bien au courant de la correspondance et de la tenue de livres en partie double, cherche à se placer comme commis dans une bonne maison. 2861-2
Références : MM. Blösch, Neuhaus et Cie, à Bienne, et M. Gall, rue du Parc 50, à la Chaux-de-Fouds, qui renseigneront.

Agents. Une des premières Compagnies d'assurances sur la vie demande des agents spéciaux pour La Chaux-de-Fonds, le Locle et environs. On donnerait la préférence à des personnes connaissant les deux langues. Fortes provisions.
S'adresser aux initiales A. L. D., Avenue du Crêt 4, à Neuchâtel. 3087-3

Polisseuses. On demande de suite deux bonnes polisseuses de boîtes, 1 **finisseuse** et 1 **brunisseuse,** connaissant bien leur état. — S'adresser à l'atelier A. URLAU, Balance 12. 3089-3

Polisseuse. Dans un petit atelier on demande une très bonne ouvrière polisseuse de cuvettes métal qui serait occupée régulièrement. - S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3094-3

Bonne d'enfants. On demande de suite une bonne d'enfants, connaissant le français et sachant repasser et raccommoder. — S'adresser rue du Grenier 14, au deuxième étage. 3103-3

Jeune homme. On demande, pour apprendre le commerce et pour servir dans un magasin d'outils et fournitures d'horlogerie de la localité, un jeune homme actif et intelligent.
Pour renseignements, s'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3102-6

Fille. On demande de suite une bonne fille sachant faire la cuisine.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3004-2

Graveur. Dans un atelier de la localité, on demande un graveur d'ornement sachant disposer et finir et pouvant au besoin diriger un atelier. Bonne rétribution si la personne convient. — Déposer les offres, sous initiales **L. L.,** au Bureau de l'IMPARTIAL. 2998-2

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille de 16 à 17 ans, pour lui apprendre une partie de l'horlogerie. — A la même adresse, on demande 1 **servante**, munie de bonnes références.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3030-2

Apprentie. On demande de suite une apprentie polisseuse, nourrie et logée chez ses parents. — S'adresser rue Jaquet-Droz 29, au 2me étage. 3031-2

Cuisinière. On demande une jeune fille sachant bien faire la cuisine et les travaux du ménage. Bons certificats exigés. Entrée au 1er mai. — S'adresser, entre 1 et 3 heures, rue Léopold Robert 42, au 2me étage. 3041-2

Finisseuse. On demande une bonne finisseuse de boîtes or. A la même adresse, à vendre un fourneau à coke. — S'adresser chez M. Jämes Ducommun, rue de l'Industrie 11. 3042-2

Appartement à louer, pour le 23 avril 1888. — S'adresser chez M. Weill-Courvoisier, rue de la Demoiselle 14 A. 3091-3

Pignon. A louer, pour St-Georges 1888, un joli pignon d'une chambre, cuisine et dépendances ; eau dans la maison. — S'adresser rue du Temple allemand N° 19, au premier étage. 3090-3

A louer pour le 1er Mai, un **sous-sol** d'une chambre avec cuisine et dépendances. — S'adresser rue de la Demoiselle 14, au premier étage. 3105-3

Chambre. A louer, de suite ou pour Saint-Georges, une chambre meublée, à 2 fenêtres. — S'adresser rue Jaquet-Droz 10, au 2me étage. 3093-3

Chambre. A louer, pour St-Georges 1888, une belle chambre meublée. — S'adresser rue du Parc 70, au 1er étage, à droite. 3106-3

Pignon. A louer pour le 1er mai 1888, un pignon au soleil levant composé de 2 pièces, cuisine et dépendances, situé sur la Place du bois. — S'adresser à M. Pierre-Oscar DuBois, rue de la Charrière 2. 3009-5

Appartement. Pour cas imprévu, à louer pour le 23 avril 1888, à la rue des Fleurs 2, un appartement au 1er étage composé de 3 chambres, cuisine, dépendances avec ou sans atelier. — S'adresser à M. Pierre-Oscar DuBois, rue de la Charrière 2. 3008-5

Appartement. A remettre pour Saint-Georges un appartement de 3 pièces, dépendances et portion de jardin. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 38, au 1er étage, à gauche. 3005-5

Appartement. Pour cause de départ, à louer pour Saint-Martin 1888 un appartement confortable de 5 pièces, chambre de bonne, corridor fermé et dépendances. Eau dans l'appartement. — S'adresser, jusqu'au 15 mai, rue Jaquet Droz 37, au 2me étage. 3044-5

Eplatures. Pour cause de décès, à remettre pour Saint-Georges 1888 ou plus tard, un **LOGEMENT** de trois pièces, avec jardin et grandes dépendances. — S'adresser à Mme Marianne Nicolet-Häsler, près de la Bonne Fontaine. 3007-2

A remettre pour cause de decès et pour Saint-Georges prochaine, un **appartement** de 2 pièces et dépendances. — S'adresser chez M. Ferd. Epplé, boulevard de la Capitaine 8. 3006 2

Appartement. A louer, pour St-Georges 1888, au Creux-des-Olives N° 8, un appartement de 6 chambres et une cuisine, jardin et dépendances.
S'adresser à MM. Courvoisier frères, rue du Pont 14. 3037-2

Chambre. A louer une belle chambre bien meublée, à un monsieur travaillant dehors et de toute moralité.
S'adresser rue de la Paix 49, au deuxième étage, à gauche. 3038-2

Chambre. A louer à un monsieur une jolie chambre meublée et indépendante, regardant rue Léopold Robert 1. — S'adresser rue du Grenier 2, au 1er étage. 3014-2

On offre la **place pour coucher** à une personne de toute moralité et travaillant dehors.— S'adresser rue Neuve n° 6, au 3me étage, à gauche. 3015-2

Chambre. A remettre de suite, chez des personnes sans enfant et à une personne de toute moralité, une jolie chambre non meublée, ayant deux croisées et parquetée.— S'adresser rue du Grenier 10. 3016-2

Chambre. Une très belle chambre meublée est à louer à un monsieur tranquille et travaillant dehors. — S'adresser rue du Parc 44, au rez-de-chaussée. 3018-2

Chambre. A louer de suite une belle grande chambre meublée ou non, à deux fenêtres et au soleil levant. A la même adresse, on demande encore quelques bons **PENSIONNAIRES**.— S'adresser rue de l'Envers 14, au second étage. 3022-2

Cabinet. A louer pour Saint-Georges prochaine un petit cabinet meublé ou non. — S'adresser rue du Parc n° 18, au 2me étage, à gauche. 3017-2

On demande à louer pour St-Georges 1889, un appartement de 4 pièces et dépendances, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel des Postes. — Adresser les offres à MM. Krauss et Kreutter, rue Jaquet-Droz 32. 3108-3

On demande à louer pour St-Martin 1888, 1 logement de 2 ou 3 pièces, pour un petit ménage.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 3109-5

On demande à acheter 1 **tour** à faire les colimaçons de rochets. — S'adresser à M. J. Weber, à Porrentruy. 3107-3

A vendre un **bugle** *si b*, en parfait état, avec plusieurs tons.
S'adresser rue du Premier Mars 14 A, au deuxième étage. 3088-3

A vendre pour cause de déménagement, à des prix réduits, des canapés, fauteuils et chaises, lit en fer, casier à musique, un grand buffet, bibliothèque, lavabo à chemin de fer.
Un excellent **billard** à très bas prix.
S'adresser au magasin de meubles, rue Daniel JeanRichard 13 3110-3

A vendre un bois de lit avec paillasse à ressorts, matelas et traversin. — S'adresser chez M. B. Kæmpf, rue Fritz Courvoisier 18. 3111-3

A vendre une magnifique table ovale, une jolie table à ouvrage, des tableaux, 1 cartel de Paris, des rideaux, 1 brosse à cirer les parquets, 3 Stores, 1 tonneau à eau, des fers pour mettre l'hiver à une poussette. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3112-3

Trouvé Dimanche soir, au théâtre, une **paire de jumelles**. — Les réclamer, contre frais d'insertion, à la boulangerie Weick, rue Daniel JeanRichard, N° 22. 3097-3

Monsieur et Madame **Auguste Zingg-Besse** et leur famille remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du grand deuil qu'ils viennent d'éprouver. 3092-1

Monsieur Henri Burgat, à Genève, Monsieur et Madame Auguste Burgat et leurs enfants, Monsieur Arthur Burgat, à Genève, Monsieur et Madame Alfred Burgat et leurs enfants, à Bienne, Mademoiselle Pauline Burgat, à Genève, Mademoiselle Léonie Burgat, en Russie, Monsieur et Madame Paul Pellaton et leurs enfants, Monsieur et Madame Joseph Menu, en France, Monsieur et Madame Jules Amédé, en France, Monsieur et Madame Christian Ritschard et leurs enfants, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimé fils, frère, beau-frère, oncle et neveu,

Monsieur Jules-Albert BURGAT,

que Dieu a retiré à Lui le 7 avril 1888, dans sa 25me année, après une courte maladie.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **mardi 10** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire, rue de la Paix 45.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 3113-1

J'ai cherché l'Eternel
Et il m'a répondu,
Et il m'a délivré de toutes mes souffrances.
Ps. XXXIV, 5.

Madame Marie Chabanel née Zaugg, Monsieur et Madame Raoul Vuilleumier et leur enfant, Mademoiselle Noémi Chabanel, Monsieur Henri Chabanel, Monsieur et Madame Jacob Zaugg et leurs enfants, Monsieur et Madame Benoît Durich, à Bienne, ainsi que les familles Hugli, Luginbuhl et Sterky, font part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et parent,

Monsieur Frédéric CHABANEL,

que Dieu a retiré à Lui dimanche 8 avril, à l'âge de 65 ans, après une longue et douloureuse maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 9 avril 1888.

L'enterrement auquel ils sont priés d'assister aura lieu **Mardi 10** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire, rue du Progrès 9 A.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 3117-1

Monsieur et Madame Jules Sengstag et leur enfant, Madame veuve Auguste Sengstag, Madame J. Bovard et sa famille, les familles Sengstag, DuBois, Dulché, Perrin et Zürcher, font part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère fille, petite-fille et nièce,

Juliette SENGSTAG,

décédée hier dimanche 8 courant, à l'âge de 3 ans 6 mois, après une courte mais pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 9 Avril 1888.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mardi 10** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire, rue du Parc 33.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 3114-1

Monsieur et Madame François MEYER et leurs enfants ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte de leur cher enfant,

FRITZ,

décédé le 9 avril, à 6 heures du matin, à l'âge de 8 mois, après une longue et douloureuse maladie.

La Chaux-de-Eonds, le 9 Avril 1888.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mercredi 11** courant, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire, rue du Soleil 7.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 3116-2

Mais toi, mon âme, demeure tranquille, regardant à Dieu; car mon attente est en Lui.
Ps. LXII, v. 5.

Seigneur! tu laisses maintenant aller ton serviteur en paix, selon ta parole, car mes yeux ont vu ton salut.
Luc II, v. 29 et 30.

Madame Elise Etienne née Benguerel, Mademoiselle Fanny Benguerel, les familles Mathey, Etienne et Béguelin, à Tramelan, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur cher époux, beau-frère, oncle et parent,

Monsieur Julien Etienne

que Dieu a rappelé à Lui, aujourd'hui 8 Avril 1888, à 7 heures du soir, dans sa 82me année, après une très longue et pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 8 Avril 1888.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mercredi 11** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire : Rue de l'Hôtel-de-Ville 31.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettres de faire part.** 3120-2

Monsieur Paul Meyer et ses enfants, à Saint-Imier, Monsieur et Madame Ulysse Meyer-Dubois, à Chaux-de-Fonds, Monsieur Arnold Meyer et sa famille, à Granges, Monsieur Alcide Meyer et sa famille, à Courtelary, Monsieur Isaac Meyer et sa famille, à Bienne, Mademoiselle Ida Meyer, à Granges, Monsieur Vital Meyer, à Villeret, Monsieur Ali Meyer, à Colombier, Mademoiselle Louise Meyer, à St-Imier, Madame veuve Ducommun-Meyer et sa famille, à La Chaux-de-Fonds, font part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur cher père, frère et parent,

Monsieur Emile MEYER,

survenu au Locle le 8 avril, à 9 heures du soir, dans sa 62e année, après une courte maladie.

L'enterrement auquel ils sont priés d'assister aura lieu au LOCLE, le **mercredi 11** courant, à midi et demi.

Domicile mortuaire : Foule 374.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 3115-2

Monsieur et Madame Alfred Heyraud et les familles Heyraud et Bouverat font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher enfant, petit-fils, neveu et parent,

Camille-Eugène.

décédé le 8 avril, à l'âge de 20 mois, après une courte mais pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 9 avril 1888.

L'enterrement auquel ils sont priés d'assister aura lieu **mercredi 11** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire, rue du Progrès 81 A.

☞ **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 3118 2

Les membres de l'**Association des ouvriers monteurs de boîtes** et de la **Société des ouvriers monteurs de boîtes or** sont priés d'assister mercredi 11 courant, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de **Camille-Eugène,** fils de M. A. Heyraud, leur collègue. 3119-2
Domicile mortuaire, rue du Progrès 81 A.

Elle recevra la bénédiction de l'Eternel et la justice de Dieu son Sauveur. Ps. XXIV, 5.

Monsieur et Madame Moyat-Humbert-Collet, à Saint-Maur près Paris, et les familles Ducommun-Roulet, Lory, Mosimann-Roulet et Roulet-Douillot, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la pénible perte qu'ils viennent de faire en la personne de 3121-1

Madame Marianne HUMBERT-COLLET,
née LORY,

leur bien-aimée mère, tante et grand'-tante, que Dieu a rappelée à Lui samedi 7 courant, après une courte maladie, dans sa 79e année, à St-Maur près Paris.

La Chaux-de-Fonds, le 7 Avril 1888.

Café de la Place

= Lundi 9 Avril 1188 =

GRANDE

SOIRÉE MUSICALE

(Chants et Prestidigitation)

OFFERTE PAR LA 3033-2

Troupe Franco-Alsacienne

– PROGRAMME NOUVEAU ET VARIÉ –

Café de la CROIX BLANCHE

3, Rue de la Chapelle, 3 3027-1

– Lundi 9 Avril 1888 –

à 8 heures du soir,

Deux grands Concerts

DONNÉS PAR

M. Alfred DEMAY, comique excentrique, et quelqu s amateurs.

Entrée libre.

COLLEGE de la Chaux-de-Fonds.

CONFÉRENCE PUBLIQUE

le mardi 10 avril 1888, à 8 1/2 heures du soir, à l'**Amphithéâtre :**

Le Droit des femmes,

par M. le pasteur DUBOIS, professeur à l'Académie. 3051-1

Ecole enfantine

GRATUITE

au quartier de « l'Abeille ».

Il sera ouvert jeudi 12 avril courant, à 2 heures, **RUE DU PARC 86,** une Ecole **gratuite** pour les enfants de **5 à 7 ans.** Les inscriptions seront reçues par M. Guyot, gérance Comaita, rue de la Paix n° 75. 3003-2

Hâvre-New-York

Le train spécial de la *Compagnie générale transatlantique* partira le **vendredi 20 avril,** à 11 1/2 heures du matin, depuis Neuchâtel directement pour le Hâvre en correspondance avec le départ du paquebot français

CHAMPAGNE

le 21 avril du Hâvre.

Se recommande aux émigrants et passagers pour la délivrance de contrats et billets de passage, 3081-2

L'Agence maritime

A. PFISTER, à la Chaux-de-Fonds

(HÔTEL DE LA GARE),

de la maison **J. Leuenberger, Bienne.**

Derniers jours de

LIQUIDATION

du magasin

A l'Industrie Neuchâteloise

10, rue Léopold Robert 10.

VENTE à TOUS PRIX. 2846-3

OFFRE AVANTAGEUSE

Pour cause de départ, à vendre au prix coûtant le solde d'une petite fabrication, consistant en **MOUVEMENTS** 13 lignes, cylindre avec boîtes argent, le tout se montant à 2000 francs environ. 3082-3

Si l'acheteur le désire, il y aura preneur une fois la marchandise terminée.

S'adresser par lettres, aux initiales **L. K. B.,** Poste restante, Chaux-de-Fonds.

Pension.

On demande encore quelques bons et solvables pensionnaires. Bonne cuisine et à toute heure. *Lecture et jeux à disposition.* — S'adresser au **Café de Tempérance,** rue Léopold Robert 18 A (ancienne brasserie Muller). 3040-2

A partir du 23 avril courant, le domicile de

M. Gabriel ROSSIER

sera transféré 3084-3

45, RUE DE NIDAU 45,

à Bienne.

Il saisit cette occasion pour rappeler aux personnes auxquelles il pourrait devoir, de s'adresser jusqu'à cette date à son domicile actuel, **rue de la Demoiselle 33.**

Jules HÄNGGI,

BUREAU : Rue de l'Industrie 16,

LA CHAUX-DE-FONDS

Tenues de livres. — Inventaires. — Liquidations.— Recouvrements (amiables et juridiques). — **Représentations** (faillites, etc., etc.). — **Rédactions** (française et allemande). — **Renseignements commerciaux. — Assurances** (Vie, Accidents et Incendie). — **Interprète** (langue allemande). — **Agent de commerce.** 3080-20

Restaurant et Pension SAVIGNY

47, RUE LÉOPOLD ROBERT, 47

Dîners complets sur commande.

Cuisine à emporter.

Prix très modérés. 3086-6

= 11 HEURES à MIDI =

M. Grand Guillaume-Perreroud

horloger-rhabilleur, malgré la persistance qu'on a mis à lui trouver une chambre garnie, s'est fixé **rue Léopold Robert, n° 59,** au troisième étage 3083-3

Ne lisez pas!...

Les Couronnes

mortuaires

les plus belles et les plus pratiques sont celles en ***fer*** et ***porcelaine*** vendues au

Grand Bazar

DU

PANIER FLEURI

Spécialité d'**Articles mortuaires,** Couronnes, Coussins et Bouquets en tous genres. — **Gants** et **Brassards** pour fossoyeurs. 3079-5

Choix immense. Prix avantageux.

Voyez la devanture,

RUE DU GRENIER

MOBILIER

A vendre de gré à gré un piano acajou, **un magnifique ameublement de salon,** un secrétaire, un canapé, un lit complet, deux glaces, un potager et divers autres objets, le tout très bien conservé. 2874-2

S'adresser au notaire A. Quartier, rue Fritz Courvoisier 9, à la Chaux-de-Fonds.

OCCASION

A vendre **l'Atlas historique et pittoresque** ou **Histoire universelle,** par J.-H. SCHNITZLER, 3 volumes bien conservés. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 3096-3

SÉJOUR DE PRINTEMPS

PENSION LA PRAIRIE

près les bains d'Yverdon.

Eaux thermales sulfur. sodiques

2540-4

Prix depuis 4 fr. par jour.

Char. On demande à acheter de rencontre un petit char à deux ou quatre roues. 2910-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Modes

Mlle **Jémina Borel**

27, Rue de la Serre 27

(maison Gonin),

vient de recevoir un beau choix de **CHAPEAUX de paille,** Capotes dentelles, Articles de deuil, Gants de peau première qualité et autres articles de modes ; **le tout à des prix extrêmement avantageux.**

A partir de Saint-Georges, le magasin sera transféré **RUE DE LA SERRE n° 16,** actuellement magasin MANGOLD, coiffeur. 2918-8

Au magasin de

COMESTIBLES

E. SCHWEIZER

5, RUE NEUVE, 5

Reçu : 2935-3

ORANGES sanguines

A VENDRE

en bloc ou au détail un matériel d'**atelier de décorateurs,** consistant en :

Trois tours circulaires,
Un tour ligne-droite,
Deux lapidaires,
Dix tours à polir,
Une forge de campagne avec cheminée,
Un fourneau à vent de Paris,
Deux établis de graveurs à 4 places,
Deux établis en bois dur à 3 places, et d'autres objets. 3085-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Avis aux ménagères.

Demandez chez tous les bons épiciers les **Cafés grillés** ou **moulus** de la maison **SIMONIN & Cie,** de **Nyon,** qui se recommandent par leur bonne qualité et leur prix modéré.

Représentant pour la contrée : **E. Guyot**

= Confiseur-Pâtissier, rue du Parc 72 = à La Chaux-de-Fonds. 2692-2

LAPINS FRAIS

d'une qualité supérieure, par pièce et au détail. **Prix du marché.**

Lapins marinés

au détail.

COMESTIBLES

CH. SEINET 2917-10

AU MAGASIN DE

LAMPISTERIE & FERBLANTERIE

2, rue des Terreaux 2,

un grand choix de belles **Couleuses** avec fond en cuivre rouge.

A la même adresse, bonnes **CAISSES à CENDRES** de ma propre fabrication.

VENTE A PRIX RÉDUITS.

3098-6 **Samuel MUNCH.**

VENTE DE MOBILIER

Vins et Liqueurs, aux enchères publiques.

Le **vendredi 13 avril 1888,** dès les 10 heures du matin, les héritiers de dame Mélina FLEUTI née DUCOMMUN dit BOUDRY vendront volontairement aux enchères publiques, *sous le Couvert municipal,* devant le Guillaume-Tell, *à la Chaux de Fonds,* le solde de l'actif laissé par les époux Fleuti, représenté par :

A) **du mobilier :** un lit complet, tables et bancs pour cabaret, pendule neuchâteloise à sonnerie, potager, plus un lot de cigares et tabacs, etc.

B) **la cave :** vins blancs et rouges du pays et de France, vermouth, cognac, rhum et autres liqueurs, meubles de cave et fûts vides.

Plus quantité d'autres objets dont le détail est supprimé. 3099-3

Repasseuse en linge

Mme **Louise THURMERMUTH, rue Jaquet-Droz 52,** se recommande à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. — Ouvrage prompt et soigné. 3100-3

Chambre. Pour le 1er Mai, on offre à louer, au premier étage de la maison n° 28 de la rue Léopold Robert, une jolie chambre meublée, au soleil levant et indépendante, à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2946-1

Pignon. A louer, pour le 1er Mai, rue du Progrès 63, à des personnes d'ordre, un petit pignon, composé d'une chambre, cuisine et dépendances. Installation d'eau. — S'adresser même maison, au rez-de-chaussée. 2949-1

Chambre. A louer une belle chambre meublée ou non, située Place de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2938-1

Chambre. A louer de suite une belle chambre meublée, de préférence à des demoiselles. — S'adresser à Mme veuve Lina Perroud, rue du Parc 62, au 3me étage. 2913-1

Chambre. A louer une belle chambre meublée, à deux fenêtres, à 1 ou 2 personnes tranquilles. — S'adresser rue de la Ronde 37. 2939-1

Chambre. Une demoiselle honnête offre à partager sa chambre.

S'adresser rue du Puits 19, au premier étage. 2940-1

Chambre. A louer 1 chambre non meublée, indépendante et bien située. — S'adresser chez M. F.-L. Barbezat, Promenade 1. 2765 1

On demande à louer pour Saint-Georges, une **chambre non meublée** avec part à la cuisine, ou un petit logement.

S'adresser rue des Fleurs 15, au troisième étage, à gauche. 2943-1

Un monsieur travaillant dehors, demande à louer, de suite ou pour Saint-Georges, deux belles CHAMBRES, meublées ou non, indépendantes et exposées au soleil. — Adresser les offres avec prix, Case postale 549. 2924-1

On demande à louer de suite un bon **TOUR à guillocher ligne droite,** qu'on achèterait plus tard si il convient. 3012-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter de rencontre une **BAIGNOIRE.** 3011-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter de rencontre une jolie armoire à glace, plus une petite table à coulisse. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2944-1

On demande à acheter de rencontre une **presse à copier** encore en bon état. 2920-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Outils. On demande à acheter des **outils d'emboîteur.**— S'adr. Place d'Armes 18 B. 2909-1

A vendre un petit cuveau à lessive, une brante à eau en fer et une seille à choucroute ; le tout en bon état et bon marché. — S'adresser rue du Puits 5, au 3me étage, à gauche. 3025-2

A vendre un lit en fer bien conservé et une table. 3010-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre deux **Médailles d'argent du Tir fédéral de Genève.** — S'adresser rue de la Paix 75, au troisième étage, à gauche. 2922-1

A vendre deux grands lits avec sommiers, une grande commode, table, glaces, lavabo, cartel, machine à coudre, chiffonnière, à des prix très modérés. — S'adresser Passage du Centre 6, au deuxième étage. 2942-1

A vendre à des prix avantageux, 1 canapé, 5 tables diverses, 1 secrétaire, 3 tables de nuit, 2 tabourets rembourrés, 2 lavabos, 1 buffet, 1 régulateur, 1 pendule ronde, des tableaux encadrés, 1 table à coulisse, 1 lit-levant, 3 lits complets, 2 glaces, dont 1 grande et plusieurs autres articles de ménage. 2647-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Perdu 1 **châle** crocheté, en laine noire, depuis la rue due Premier Mars à la gare. — Le rapporter, contre récompense, rue du Premier Mars 6, magasin de parapluies. 3072-2

Perdu depuis la rue Léopold Robert à la place Neuve, **un paquet** renfermant des **anneaux.** — Le rapporter contre bonne récompense au bureau de l'IMPARTIAL. 3078-2